

Récépissé de Déclaration d'Association

(Loi du 1^{er} Juillet 1901 — Art. 5)

N° D'ORDRE 03/2085
N° DOSSIER 00160096

(Ce numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Préfecture de Police).

La déclaration doit, dans le délai d'un mois, être rendue publique par les soins de l'association, au moyen de l'insertion au *Journal Officiel* d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication du siège social. (Décret du 16 Août 1901, art. 1^{er}).

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. (Loi du 1^{er} Juillet 1901, art. 5).

Les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée : les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

Ce registre doit être coté par première et par dernière page et paraphé sur chaque feuille par la personne habilitée à représenter l'association ou la congrégation. (Décret du 16 Août 1901, art. 6 et 31).

A la date du 23/05/2003

M. MONSIEUR CLAUDE WEILL

demeurant 79 RUE DE LA LOIRE 67800 HOENHEIM

a effectué la déclaration d'une association portant la dénomination de
ETUDES ET RECHERCHES DANS LES DOMAINES PHILOSOPHIQUES ET
SPIRITUELS ERPS

et dont le siège social est fixé C/O MR ALAIN PONROY
3 RUE DU JOURDAIN 75020 PARIS

a déposé à l'appui de cette déclaration :

- 1° Deux exemplaires des statuts de l'association ;
- 2° La liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association.

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'association.

Pour le Préfet de Police :
LE CHEF DE BUREAU,



Nadine BRACONNIER

PRÉFECTURE DE POLICE

04. JUIN 2003

SOUS-DIRECTION
DES SERVICES ADMINISTRATIFS
DU CABINET

**FACTURE No 4639451G DU 07 07 2003**

26, rue Desaix 75727 PARIS cedex 15 (FRANCE)

www.journal-officiel.gouv.fr

SIRET 160 001 020 00017 - CODE APE 221 C

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS RELATIFS

BAUDOU GERARD

RES LE CYGNE 11 ALLEE DES

MESANGES

06110 LE CANNET

8

A CETTE FACTURE Tel : 01.40.58.75.96

A SON REGLEMENT Tel : 01.40.58.76.47

Codification: 141873 81 1

Vos Références

0300261873 2328670A du 28 06 03

RÉF. ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	REM	PRIX NET
17103/0026	J.O.ASSOCIATION No 0026 DE 2003	1	0,70	100%	0,00€
60012	PUBLICATION MODIFICATION ASSOCIATION	1	27,03		27,03€
ATTENTION LE JOURNAL PUBLIANT VOTRE ANNONCE VOUS EST ADRESSE PAR ENVOI SEPARÉ. ***** ** RETROUVEZ VOTRE ASSOCIATION ** ** SUR INTERNET : ** ** www.journal-officiel.gouv.fr ** *****					
MONTANT FACTURE					27,03€
Exonéré de TVA					
Vous avez réglé					27,03€
RESTE A PAYER					0,00€

NUMERO DE FACTURE A RAPPELER :**4639451G**

Notre RIB

code banque

code guichet

numéro de compte

clé

BDF

30001

00064

10110090182

88

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU REGLEMENT
PAR CHEQUE DATE ET SIGNE**



NUMERO DE FACTURE:

4639451G

DU 07 07 2003

MONTANT :

Facture réglée

ETABLISSEZ VOTRE CHEQUE A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DES JOURNAUX OFFICIELS
A ADRESSER : 26, RUE DESAIX - 75727 PARIS CEDEX 15